

**Conseil Municipal**  
Séance publique 03/02/25

**/ Délibération DEL25\_02\_03\_8**

RENOUVELLEMENT URBAIN ET COHÉSION SOCIALE. Approbation et déploiement du projet de la Ville de Vénissieux lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie « Accompagnement du vieillissement en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville »

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de présents : 37

Date de la convocation 28/01/2025

**Présidente** Madame Michèle PICARD

**Secrétaire** Monsieur Nicolas PORRET

**Présent-e-s :** Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVREARD, Monsieur Ndiaye HAMDIATOU, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Joëlle CONSTANTIN, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Madame Aude LONG, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY, Monsieur Damien MONCHAU

**Absent-e-s / Excusé-e-s :** Monsieur Idir BOUMERTIT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

**Dépôt de pouvoir** Monsieur Lanouar SGHAÏER **donne pouvoir** à Monsieur Benoît COULIOU, Madame SOUAD OUASMI **donne pouvoir** à Madame Monia BENAÏSSA, Madame Sophia BRIKH **donne pouvoir** à Madame Michèle PICARD, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir** à Madame Patricia OUVREARD, Madame Sandrine PICOT **donne pouvoir** à Monsieur Lotfi BEN KHELIFA

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), a fait paraître un appel à manifestation d'intérêt concernant « l'Accompagnement au vieillissement dans les quartiers prioritaires de la ville ». Il vise à expérimenter un programme d'accompagnement et de prévention de la perte d'autonomie des publics âgés et fragiles pour leur permettre de vieillir à leur domicile dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Au regard de l'engagement général de la ville dans la lutte contre le non-recours aux droits sociaux et des enjeux affirmés dans la Convention Locale d'Application du Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030, la Ville de Vénissieux, avec les partenaires du territoire, a candidaté et a été retenue par le jury national réuni le

21 novembre 2024. Une subvention de 300 000€ a été accordée par la CNSA à la Commune.

Le projet prévoit de tester le déploiement d'une offre de proximité au sein de 2 résidences de la Sacoviv (Ambroise Croizat et Max Barel). Il est soutenu par la Caisse d'Assurance Retraite et de la

Santé au Travail Auvergne Rhône Alpes, la Métropole de Lyon, la Sacoviv, l'Office Municipal des retraités et le Centre Communal d'Action Sociale de Vénissieux.

Il repose sur 3 piliers opérationnels :

- une présence quotidienne d'un coordinateur social au sein de chacune des 2 résidences,
- la mise en place de suivis et accompagnements individuels,
- des propositions de temps collectifs variés et coconstruits avec les personnes âgées sur tout type de domaine (animation conviviale, santé, culture, sport...).

Les interventions seront guidées par :

- une démarche d'aller-vers et d'interventions en toute proximité afin de mieux connaître les besoins, de détecter les situations de fragilité, d'adapter les actions proposées et de les coconstruire,
- une démarche de faire aller : redonner confiance et assurance aux personnes âgées afin de les inciter à sortir de chez eux,
- une intervention s'appuyant sur le travail en réseau des partenaires et sur l'offre existante en la rendant plus accessible.

Le projet se déploiera sur trois ans à compter de cette année.

Après des premiers travaux réalisés par la Sacoviv pour aménager deux locaux en cœur de résidence et le recrutement d'un coordinateur social par le CCAS, des campagnes d'information (incluant un travail de porte à porte et des temps conviviaux) se mettront en place pour affiner le projet en recueillant les avis-besoins-envies des premiers intéressés. Sur cette base des animations collectives seront organisées pour contribuer à (re)trouver une bonne image de soi et à améliorer la forme physique des bénéficiaires. Cette première phase de déploiement s'étoffera ensuite d'un projet autour d'un jardin collectif, de permanences de la coordinatrice sur site et de visites à domicile pour les personnes ne sortant pas de chez elles. Enfin, la troisième phase permettra de développer des actions de « faire aller » ainsi que des actions autour de l'ergonomie et la décoration au sein des appartements (réappropriation).

Le budget prévisionnel du projet est estimé à 421 500 € sur les 3 ans de l'expérimentation à répartir entre l'ensemble des partenaires. Les deux principaux postes de dépenses sont constitués des charges de personnel (193 500€) et de prestations liées aux animations collectives (168 000€). Le solde des dépenses se répartit entre des dépenses d'investissement, l'achat de petit matériel, des frais de transport et les loyers des locaux occupés pour la bonne mise en œuvre du projet en proximité.

La CNSA apporte une subvention de 300 000 € à la Commune reconnue comme unique porteur de projet. Aussi, la Commune pourra reverser tout ou partie de cette subvention aux 4 partenaires identifiés (CARSAT-RA, SACOVIV, OMR et CCAS), en fonction des éléments de mise en œuvre opérationnelle que les parties prenantes doivent maintenant préciser. Ces ajustements devront faire l'objet de prochaines décisions du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu le Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030 - Engagements Quartiers 2030 signé le 12 avril 2024 en lien avec la délibération n°n°2024/2 du Conseil municipal du 8 avril 2024 ;

Vu la convention locale d'application de Vénissieux 2024-2030 du contrat de ville Métropolitain signée le

19 septembre 2024 en lien avec la délibération DEL24\_06\_03\_7 du Conseil Municipal du 3 juin 2024 ;

Considérant les besoins repérés en 2025 pour les quartiers Politique de la Ville de Vénissieux ;

Le Conseil municipal,

Le rapport de Madame PRUDHOMME-LATOURE, entendu

après en avoir délibéré,

A la majorité,

## DÉCIDE

- approuver le déploiement global du projet retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de la CNSA « Accompagnement du vieillissement en QPV », conventions s'y afférent, ainsi que les éventuels avenants nécessaires à leur mise en œuvre ;
- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à engager toutes les actions nécessaires au déploiement du projet (animation, petits travaux, matériel...) et à signer tous les documents s'y afférent ;
- dire que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits inscrits au budget des exercices 2025, 2026 et 2027 :  
en section de fonctionnement : 270 000 € au chapitre 011 - charges à caractère général ;  
en section d'investissement : 30 000 € ;
- dire que le montant des recettes sera imputé au budget de la ville en section de fonctionnement sur les exercices 2025 à 2028.

Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

Nacer KHAMLA  
Premier Adjoint

Monsieur Nicolas PORRET